



Séance extraordinaire du 27 juin 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le samedi 27 juin 2026 à 9 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Monsieur Jonathan Carroll, conseiller	District 2
Madame Dominique Alarie, conseillère	District 3
Monsieur Henri Beauregard, conseiller	District 4
Monsieur Michael Tinmouth, conseiller	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Sont absents :

Madame Virginie Lupan, conseillère	District 1
------------------------------------	------------

Formant quorum sous la présidence de monsieur John Dalzell, maire.

Est également présente Me Maria Eugenia Valenzuela, directrice générale et greffière-trésorière.

À 9 h 30, le maire déclare la séance ouverte.

9081-06-26

2.0 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1.0 Ouverture de l'assemblée ;**
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour ;**
- 3.0 Dépôt du rapport financier consolidé 2025 et rapport de l'auditeur indépendant ;**
- 4.0 Faits saillants du maire sur le rapport financier consolidé 2025 ;**
- 5.0 Dépôt du bilan quinquennal 2026 (janvier-mai) ;**
- 6.0 Dépôt du plan triennal d'immobilisation 2026-2027-2028 révisé ;**
- 7.0 Période de questions ;**
- 8.0 Levée de la séance extraordinaire ;**

EST-CE QU'UN MEMBRE DU CONSEIL DEMANDE LE VOTE ?

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9082-06-26

3.0 Dépôt du rapport financier consolidé 2025 et rapport de l'auditeur indépendant

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec (RLRQ c. C-27.1) **MICHAEL TINMOUTH**, conseiller, dépose au conseil le rapport



Séance extraordinaire du 27 juin 2026

financier consolidé 2025 et rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025.

9083-06-26 4.0 Faits saillants du maire sur le rapport financier consolidé 2025

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec (RLRQ c. C-27.1) **MICHAEL TINMOUTH**, conseiller, dépose les faits saillants du maire sur le rapport financier consolidé 2025.

9084-06-26 5.0 Dépôt du bilan quinquennal 2026 (janvier-mai)

HENRI BEAUREGARD, conseiller, dépose au conseil le bilan financier des cinq premiers mois de 2026 (1^e janvier au 31 mai) reflétant le suivi budgétaire au 31 mai 2026.

	Budget 2026	Réel au 31 mai	
			5/12 = 42%
Revenus			
Taxes	8 491 177 \$	8 557 976 \$	101%
Transferts	140 300 \$	45 132 \$	32%
Services rendus	304 450 \$	268 498 \$	88%
Impositions de droits	704 000 \$	230 997 \$	33%
Amendes	22 000 \$	2 217 \$	10%
Intérêts	60 000 \$	16 755 \$	28%
Partage TVQ	293 088 \$	293 088 \$	100%
Autres revenus	95 322 \$	72 177 \$	76%
Total des revenus	10 110 337 \$	9 486 839 \$	94%
	Budget 2026 (adopté)	Réel au 31 mai	%
			5/12 = 42%
Dépenses			
Rémunération	2 999 690 \$	889 956 \$	30%
Biens et services	3 617 985 \$	1 916 267 \$	53%
Quotes-parts et ententes	2 500 479 \$	1 269 206 \$	51%
Frais de financement (intérêts et capital)	750 033 \$	174 080 \$	23%
Total des dépenses (par objet)	9 868 187 \$	4 249 509 \$	43%
Affectations			
Fonds de roulement (remboursement)	180 680 \$	- \$	0%
Fonds redevances location CT (affectation)	53 470 \$	- \$	0%
Fonds électoral (affectation)	8 000 \$	- \$	0%
Total des affectations	242 150 \$	- \$	0%
Surplus (déficit)	- \$	5 236 000 \$	52%

9085-06-26 6.0 Dépôt du plan triennal d'immobilisation 2026-2027-2028 révisé

SYLVAIN HARVEY, conseiller, dépose au conseil le plan triennal d'immobilisation 2026-2027-2028 révisé.

Année 2026	Coût brut	Financement	Subvention
Chemin des Noyers	2 209 000 \$	Emprunt	
Chemin des Mouettes	79 200 \$	Emprunt	
Great Wall	150 000 \$	Emprunt	
2 barrages Loiselle / Colette	255 718 \$	Emprunt	



Séance extraordinaire du 27 juin 2026

Barrage lac Parent	46 600 \$	Emprunt	
1 Bassin de sédimentation	150 000 \$	Emprunt	
Ponceaux	210 000 \$	FDR	
Habits de combat	23 785 \$	FDR	
Projets loisirs - Sentier du village	226 000 \$	Fonds Loisirs	Demande en cours au PAFIRSPA (50%)
Mise à niveau du terrain de balles	15 000 \$	FDR	
Bâtiment - Écocentre	52 911 \$	FDR	
Patinoire / Pickelball	50 000 \$	Emprunt	
Aménagement parc Henri-Piette	60 000 \$	Emprunt	
Projet rénovation Hôtel de ville	170 000 \$	Emprunt	Demande en cours au PRACIM
Projet Bibliothèque	35 000 \$	Emprunt	
Exutoire lac Ouimet	43 400 \$	Emprunt	
Total pour l'année 2026	3 776 614 \$	-	-

Année 2027	Coût brut	Financement	Subvention
Chemin des Mouettes	1 200 000 \$	Emprunt	
1 Bassin de sédimentation	200 000 \$	Emprunt	
Ponceaux	210 000 \$	FDR	
Exutoire du Lac Ouimet	1 000 000 \$	Emprunt	
Habits de combat	14 500 \$	FDR	
Patinoire (pickleball)	300 000 \$	Surplus	
Chemin en gravier	1 200 000 \$	Emprunt (75%) Citoyens (25%)	
Rénovation Hôtel de ville	3 000 000 \$	Emprunt	
Projet bibliothèque	150 000 \$	Emprunt	
Sentier du village	113 000 \$	Fonds Loisirs	
Total pour l'année 2027	7 387 500 \$	-	-

Année 2028	Coût brut	Financement	Subvention
Réfection chemins	2 000 000 \$	Emprunt	
Chemin en gravier	1 200 000 \$	Emprunt (75%) Citoyens (25%)	
1 Bassin de sédimentation	150 000 \$	Emprunt	
5 Ponceaux	210 000 \$	FDR	
Habits de combat	14 500 \$	FDR	
Barrage Loisselle / Colette	1 500 000 \$	Emprunt	Demande PAFMAN (66%)
Barrage Parent	250 000 \$	Emprunt	
Projet bibliothèque	4 000 000 \$	Emprunt / surplus (1.5M\$)	
Sentier du village	113 000 \$	Fonds Loisirs	
Aménagement parc Henri-Piette	300 000 \$		



Séance extraordinaire du 27 juin 2026

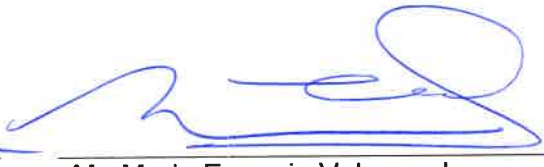
Total pour l'année 2028	9 737 500 \$	-	\$
-------------------------	--------------	---	----

7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 10 H 07 et s'est terminée à 11 H 24.

8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, **HENRI BEAUREGARD**, conseiller propose la levée de la séance extraordinaire.

	
John Dalzell Maire	Me Maria Eugenia Valenzuela Directrice générale, Greffière-trésorière

Je, John Dalzell, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.